



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

**VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

**VU** l'article R.610-5 du code pénal,

**VU** la demande présentée par Madame GONCALVES Virginie, Bella Mode, 11 Place Amédée Lefaure - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper la place Amédée Lefaure, à l'occasion d'un marché nocturne, le samedi 23 août 2025.

**CONSIDERANT** que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du marché et assurer la sécurité des usagers.

### ARRETE

**Article 1 :** Cet arrêté modifie l'arrêté n°255/2025. Le marché décrit dans la demande susvisée est autorisé du samedi 23 août 2025 à 18h00 jusqu'au dimanche 24 août à minuit. L'occupation de la place est donnée à partir de 15h00 pour l'installation des exposants.

**Article 2 :** Les autres clauses restent inchangées.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

**Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires ainsi que les barrières et clôtures de la zone seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, six août deux mille vingt-cinq.

#### Destinataires :

- *Monsieur Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame GONCALVES Virginie.*

Le Maire,



Etienne LEJEUNE